



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 2 mai 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, a l'intention d'organiser, le 19 mai 2021, un débat public de haut niveau sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique ».

Pour alimenter le débat, la Chine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Les États Membres et les États observateurs qui souhaitent participer sont invités à envoyer une déclaration écrite d'environ 500 mots au moyen du module eSpeakers accessible depuis le portail e-deleGATE+ (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République  
populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 2 mai 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Note de cadrage en vue du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique »**

## **I. Introduction**

1. À la faveur de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, la Chine a l'intention d'organiser, le 19 mai 2021, un débat public sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique ».

## **II. Contexte**

### **A. Le relèvement après la pandémie en Afrique face à une recrudescence des difficultés et des défis**

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue une crise mondiale sans précédent qui aura, à l'échelle de la planète, des répercussions profondes et durables, entre autres, sur la santé publique et sur les sphères politique, sociale et économique. Ces répercussions se feront particulièrement sentir dans les pays d'Afrique touchés par un conflit, surtout à moyen et à long terme. Alors que la vaccination contre la COVID-19 se poursuit à l'échelle mondiale, le travail de relèvement après la pandémie est en passe de devenir, dans une prochaine étape, la priorité absolue pour la communauté internationale. Faute d'accès aux vaccins, les pays d'Afrique touchés par un conflit sont devenus, sur le plan mondial, le maillon faible du relèvement après la pandémie. Or, le monde ne pourra se relever de la pandémie si l'Afrique est laissée pour compte. La communauté internationale a pour mission, en tant que telle, d'aider les pays d'Afrique touchés par un conflit à faire face aux défis que pose la COVID-19 et de promouvoir le relèvement après la pandémie.

### **B. Incidences de la pandémie sur les situations de conflit en Afrique**

3. Comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général, António Guterres, la pandémie de COVID-19 a profondément ébranlé la paix et la sécurité dans le monde, posant ainsi divers défis. Les conflits en Afrique représentent plus de 50 % des questions dont le Conseil de sécurité est saisi et 70 % des situations liées à la paix et à la sécurité relevant du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Depuis l'apparition de la COVID-19, les causes profondes des conflits en Afrique ont acquis une importance accrue, notamment en ce que :

- Les crises de santé publique et les crises humanitaires ont été exacerbées. Tandis que la pandémie continue de se propager, les systèmes de santé publique en Afrique, défaillants, sont mis à rude épreuve. Les contraintes nationales et internationales ont nui aux efforts de vaccination entrepris dans les pays

d’Afrique, les crises humanitaires s’aggravant dans de nombreuses régions du continent.

- Les processus de paix et de réconciliation en Afrique sont en difficulté. Touchées par la pandémie et autres chocs, certaines missions de bons offices ne peuvent être menées sans heurt. Dans certains pays, les processus de paix et de réconciliation sont au point mort. Dans d’autres, les opérations électorales ont été perturbées, ce qui a provoqué une escalade des tensions. Les groupes terroristes et les forces de l’extrémisme violent profitent de la pandémie pour revigorer leurs activités. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n’ont pas été en mesure de mener à bien leurs tâches habituelles.
- Le développement économique s’est trouvé considérablement entravé par la pandémie. L’Afrique subsaharienne traverse sa première récession en 25 ans. La pandémie exacerbe l’extrême pauvreté et les inégalités sociales en prélevant un lourd tribut sur la croissance économique et le développement du continent dans de nombreux domaines, en particulier dans le secteur privé, qui permet à 300 millions de personnes à travers l’Afrique de subsister. Les statistiques de la Banque mondiale révèlent qu’en 2020, la COVID-19 a fait basculer, en Afrique subsaharienne, 26 millions de personnes dans l’extrême pauvreté, suscitant de grandes inquiétudes quant à la sécurité alimentaire dans certaines parties de la région.
- La communauté internationale se doit de venir en aide à la région. En Afrique, la pandémie a encore affaibli la capacité des gouvernements de fournir des services d’appui social. Le sort des 25,2 millions de personnes réfugiées ou déplacées sur le continent s’est aggravé. Ce sont là autant d’éléments qui risquent de devenir des facteurs de troubles et de conflits violents.

### III. Principaux sujets de discussion

4. Le débat vise à permettre au Conseil de sécurité de mieux appréhender les difficultés et les défis du relèvement après la pandémie et les répercussions entraînées par celle-ci sur les situations de conflit en Afrique, ainsi que d’étudier les moyens de mieux aider les pays d’Afrique à se relever rapidement après la pandémie, à promouvoir un développement durable et à s’attaquer aux causes profondes des conflits. Le Comité est invité à examiner les points suivants :

a) Pour assurer un relèvement après la pandémie, il faut avant tout maîtriser la pandémie. Comment pouvons-nous aider les pays d’Afrique à lutter contre la pandémie et garantir l’égalité d’accès aux vaccins pour les pays d’Afrique touchés par un conflit ? Comment peut-on améliorer les systèmes de santé publique des pays d’Afrique et en renforcer les capacités pour leur permettre de mieux relever les défis à venir ? Que peut-on faire de plus pour encourager les parties aux conflits en Afrique à répondre à l’appel à un cessez-le-feu mondial ?

b) Le développement durable contribue à une paix durable. Quels efforts la communauté internationale peut-elle faire pour aider les pays d’Afrique à avancer sur le plan de la reprise économique et à mieux mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Agenda 2063 de l’Union africaine, notamment pour ce qui est d’éliminer la pauvreté, d’améliorer les moyens de subsistance des populations et de renforcer la sécurité alimentaire, ainsi qu’en ce qui concerne les infrastructures, l’éducation et l’emploi ? Comment pouvons-nous mieux tirer parti, à cet égard, des efforts de consolidation de la paix déployés par l’ONU ?

c) La stabilité sociale s’appuie sur une bonne gouvernance. Comment peut-on aider les pays d’Afrique à atténuer l’impact et les effets de la pandémie sur la

gouvernance des États ? Comment pouvons-nous aider les gouvernements des pays d'Afrique à redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités, notamment pour ce qui est de consolider l'état de droit et de rendre la prise de décisions plus efficace et transparente ? Comment peut-on aider les pays d'Afrique à améliorer la cohésion sociale et la solidarité et à créer des synergies favorisant le relèvement après la pandémie ? Que peut-on faire pour permettre aux femmes et aux jeunes de jouer pleinement le rôle qui leur revient à cet égard ?

d) La pandémie est la preuve irréfutable que tous les pays du monde forment une communauté qui a un avenir commun. Le relèvement après la pandémie ne se conçoit pas sans l'intervention capitale de l'ONU. Il importe de promouvoir la solidarité et la coopération internationales tout en réalisant les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Comment peut-on recueillir les ressources mondiales et générer un consensus de manière à mieux soutenir les pays d'Afrique, notamment sur les plans médical, humanitaire et financier ? Comment pouvons-nous préserver le rôle clé de la diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ? Comment pouvons-nous améliorer la coopération et créer des synergies entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, en particulier l'Union africaine ?

#### **IV. Modalités de déroulement de la séance**

5. La séance se déroulera sous la forme d'une visioconférence, qui sera présidée par le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, Wang Yi. Le Conseil de sécurité entendra les exposés du Secrétaire général, António Guterres, de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Achim Steiner, et d'une personne observatrice de l'Union africaine (à confirmer). Conformément aux méthodes de travail du Conseil de sécurité appliquées pendant la pandémie, les non-membres du Conseil pourront présenter des déclarations écrites.

## Pièce jointe

[Original : anglais]

### Note d'orientation : dépôt de déclarations écrites

#### **Débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique »**

À l'occasion du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : éliminer les causes profondes des conflits tout en favorisant le relèvement après la pandémie en Afrique », qui se tiendra sous la forme d'une visioconférence, le 19 mai 2021, les délégations pourront déposer des déclarations écrites au moyen du module eSpeakers.

Les États Membres qui souhaitent faire une déclaration écrite sont priés de bien vouloir la transmettre au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires et adressée au Président du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la séance, le 19 mai 2021. Les déclarations figureront dans un document officiel qui regroupera les interventions soumises dans le cadre du débat ouvert se tenant par visioconférence.

- Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur gestionnaire d'accès à la plateforme e-deleGATE+ pour obtenir l'accès au module eSpeakers.
- Les représentantes et représentants pourront déposer des déclarations écrites en cliquant sur la sous-rubrique eSpeakers, dans le menu du Conseil de sécurité.

Pour toute question technique concernant les identifiants et les mots de passe, veuillez contacter le Service d'assistance informatique du Bureau de l'informatique et des communications, par téléphone au n° 212-963-3333, ou par courriel à l'adresse suivante : [missions-support@un.int](mailto:missions-support@un.int).

Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité, à l'adresse suivante : [dppa-scsb3@un.org](mailto:dppa-scsb3@un.org).